

Adresse de la société populaire d'Avre-Libre (Somme) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Avre-Libre (Somme) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 262-263;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25479\\_t1\\_0262\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25479_t1_0262_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la commune invite et conjure nos Représentans de n'abandonner jamais les rênes de la République, d'effacer jusqu'au souvenir même les tyrans et de mériter de plus en plus la confiance, la sensibilité et l'amour des français.

Vive, vive à jamais la convention nationale, vivent les comités de Sureté générale et de salut public, vive la montagne; vive notre commune ».

GAILTEAU (*maire*), MASSON (*agent nat.*), COMMANDAIS, ROUZET (*secrét.-greffier*), BONTARD Le j<sup>no</sup> (*maire*).

## 26

La société populaire de Ruffec, département de la Charente, félicite la Convention nationale d'avoir proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame, d'avoir institué les fêtes décadaires et mis à l'ordre du jour les vertus, la justice et les mœurs; elle l'invite à rester à son poste jusqu'à l'heureuse époque où tous les ennemis de la liberté seront anéantis, et joint l'état des dons et des sacrifices qu'elle a faits à la patrie depuis 1792. Ils consistent en 2,884 liv. données à différentes époques; 122 paires de souliers, 195 chemises, 12 grandes culottes, 15 paires de guêtres et un grand nombre d'autres effets.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 27

Le juge-de-paix du canton de Saint-Fal, département de l'Aube, deux assesseurs et le greffier de cette commune félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, sur le décret du 18 floréal, et sur l'institution des fêtes décadaires. Ils demandent que le nom de Saint-Fal soit changé, et que comme leur commune est sur une élévation, elle soit nommée *Bel-Air* ou *Bon-Air* ou *Belle-Vue*. Ils proposent de loger les fonctionnaires publics dans les ci-devant presbytères, et d'en éloigner les ci-devant prêtres qui y résident. Ils invitent la Convention à rester à son poste, et terminent par jurer une haine éternelle aux tyrans et à tous les ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi pour le surplus aux comités d'instruction publique et de division (2).

## 28

La société populaire d'Avre-Libre, ci-devant Roye, district de Mont-Didier, département de la Somme, félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame que le Peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame. Elle voit la providence et la protection de cet être éternel marquées dans toutes les merveilles de la révolution, dans nos succès et dans la conservation

des jours précieux de deux de nos plus zélés représentans qui ont échappé aux mains parricides de deux infames assassins.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Avre-Libre*, 19 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans

Vous avés brisé le sceptre et l'ensevoir, signes humiliants de nôtre servitude et de la dégradation de l'espece humaine, et nos ennemis nous ont accusé d'athéisme, comme si les rois et les prêtres étoient une émanation, une portion de la divinité même, cette idée propagée; profondément gravée dans les esprits foibles, a enfanté des parricides. Le fanatisme promenant sa faux meurtrière dans plusieurs de nos departemens, a moissonné, au nom de cette divinité prétendue outragée, des milliers de nos freres, et fait couler des flots de sang; vous venés de leur dessiller les yeux. Un decret solennel prononce que le peuple françois reconnoît l'existence de l'être suprême, et l'immortalité de l'ame. Ce décret a reçu et devoit recevoir la sanction universelle. En effet quel est l'homme assés insensé, assés aveugle pour ne point reconnoitre, à tous les prodiges qui se sont operés depuis 5 ans, le doigt de l'éternel; quel autre que l'être suprême a pû en être le moteur et le 1<sup>er</sup> agent. Tous les maux, comme sortis de la boîte de Pandore, sembloient se disputer à l'envie la gloire de déchirer la plus belle contrée de l'univers. Des barbares ne respirant que la vengeance, alterés de sang et de carnage menaçoient audacieusement de nous punir d'avoir osé nous déclarer libres et indépendants; des traitres que la France rougit d'avoir vû naitre dans son sein, secondoient leurs projets sanguinaires. Sa perte paroisoit innévitable, mais cet être suprême qui veille sur les destins de la France n'a point permis qu'elle fut la proie de cet essaim d'esclaves, et qu'il souillat plus long tems une terre faite pour être le domaine de la liberté; deja le farouche autrichien tremble pour ses propres foiers; le lache anglois chassé de Toulon ne réporte dans son isle que la honte d'avoir échoué contre la bravoure de nos freres; le fanatique espagnol deja châtié de sa témérité n'ose se mesurer avec le françois invincible; les factions qui nous déchiroient sont abatues; à qui donc sommes nous redevables de tant de succès qui étonnent l'univers? à l'être supreme; c'est lui qui est le bouclier de la France; c'est lui qui présidant à vos operations vous dicte les plus sages décrets; c'est lui encore qui vient d'écarter le fer assassin qui devoit enlever à la patrie 2 de vos plus zélés coopérateurs, Robespierre et Collot d'Herbois; c'est lui enfin qui vous decouvre les manœuvres de cet abominable agent d'un peuple nourri dans la haine de la France, et d'où découlent tous les crimes dont il veut nous rendre les victimes; nous lui devons de la reconnoissance à cet être bienfaisant qui nous comble tous les jours de ses faveurs. Vous avés decreté qu'il seroit célébré une fête en son honneur, nous la celeberrons cette fête auguste, nous le remercierons de nous avoir donné des

(1) P.V., XL, 266. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>4</sup>).

(2) P.V., XL, 266. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>4</sup>).

(1) P.V., XL, 267.

(2) C 309, pl. 1205, p. 29.

représentans dignes de l'importante mission qu'ils remplissent, qui sacrifient leur repos et exposent leurs vies pour sauver la chose publique; nous lui adresserons des vœux pour l'aneantissement des tyrans coalisés et pour le triomphe des armes de la République une et indivisible ».

DOURNEAU (*ex-presid.*), BRUOT (*secret.*).

## 29

Le citoyen Déborde, adjudant capitaine de place à Hesdin, département du Pas-de-Calais, témoigne son admiration et sa reconnaissance à la Convention nationale sur ce qu'elle a mis la probité, la justice et la vertu à l'ordre du jour, et sur son décret qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invite à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du genre humain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Hesdin, 8 prair. II] (2).

« Citoyen président, citoyens législateurs,

L'Unité ne sera point troublée, a dit le vertueux Collot d'Herbois. Ceux qui sont enorgueillis du titre de français resteront attachés à leurs principes, ils ont fait le serment sacré de défendre leurs droits jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Nous saurons nous faire respecter non seulement par la force imposante de nos armes, mais encore par la dignité des sentimens qui nous animent, la lumière trop long temps restée dans le Cahos ténébreux nous est enfin rendue. Il existe encore des traitres qui osent porter leurs mains criminelles sur les régénérateurs du genre humain, ne voyent ils pas que c'est en vain, autrefois on auroit crié miracle, aujourd'hui plus éclairés nous reconnoissons une main invisible qui sert de bouclier à l'homme libre; l'Être suprême est notre défenseur, notre guide, il veille sur vous, citoyens législateurs, il veille sur nous, il conduit nos bayonnettes qui accéléreront la chute des rois conjurés contre notre liberté. Que le glaive de la loy tombe sur le coupable, que le traitres perissent, ils sont déjà condamnés dans le cœur du vrai républicain.

Vous avés mis, citoyens législateurs, la justice, et la vérité à l'ordre du jour, vous avez proclamé l'existence de l'Être suprême restez à votre poste pour terminer un ouvrage que vous seuls avez commencé. Salut, salut, salut ».

DÉBORDE.

## 30

Les membres composant le comité de surveillance de Tournon, département de l'Ardèche, témoignent leur admiration et leur reconnaissance à la Convention nationale sur

tous ses glorieux travaux; l'invitent à rester à son poste, et jurent entre ses mains de suivre ses traces dans le chemin de la liberté ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tournon, 5 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les Sans culottes qui composent le comité de surveillance de Tournon Département de l'Ardèche se félicitent avec tous les Républicains d'avoir des Représentans dignes d'une si grande nation. La Providence vous a choisi pour donner la Liberté non seulement à la France mais encore à toute l'Europe; le Bien que vous avés fait nous augure celui que vous êtes au même de faire; Restés à votre poste, du notre nous faisons tous nos efforts pour vous seconder; nous veillerons sans relache pour découvrir dans nos contrées les traitres à la Patrie, et vous protestons de vous suivre sur le chemin de la liberté où de nous ensevelir sous ses ruines.

Vive la République, vive la Montagne. S. et F. ».

[6 signatures illisibles].

## 31

Les membres composant la société populaire de Troyes, département de l'Aube, écrivent à la Convention nationale qu'ils ont été pénétrés d'indignation en apprenant le danger qu'avoient couru Collot d'Herbois et Robespierre, deux des plus zélés défenseurs de la liberté. « Dans le désespoir de nous vaincre par les armes, disent-ils, l'infame Pitt médite des crimes dignes de lui et de tout ennemi du peuple; mais le génie de la liberté ne permettra pas que la scélératesse triomphe de la vertu : pour nous, comme tout bon républicains, nous sommes prêts à former de nos corps un rempart contre les traits ennemis qui seroient lancés contre la représentation nationale : ses ennemis sont les nôtres ».

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Troyes, 10 prair. II] (4).

« Citoyens législateurs,

Un génie bienfaisant veille sur les destins de la République française. Il a détourné le coup fatal qui menacoit les jours d'un de nos zélés défenseurs, il a fait plus, il a voulu nous en conserver 2 qui sans sa main sécourable eussent été précipités dans la nuit du Tombeau. Cette conservation est un bienfait dont l'influence rejailit sur la République entière. Oui, Collot Derbois et Robespierre nous sont d'autant plus chers que le ciel leur a en quelques sortes, donné une seconde fois l'existence pour utilité commune. Nous le voyons sans etonnement,

(1) P.V., XL, 267. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 308, pl. 1197, p. 25.

(3) P.V., XL, 268. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 309, pl. 1205, p. 31. Mentionné par J. Sablier, n° 1407.

(1) P.V., XL, 267.

(2) C 309, pl. 1205, p. 30. Mentionné par J. Sablier, n° 1407.